



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19 h  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présence de Mr Luis Miranda, maire d'arrondissement.

**ABSENCES :**

Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement  
Mme Ninon Meunier, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Mme Nathalie Robitaille, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 00, mais aucune question n'est posée.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 01, mais aucune question n'est posée.

10.02

---

**CA19 12207**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> octobre 2019, à 19 h**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> octobre 2019, à 19 h.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA19 12208**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 septembre 2019, à 19 h**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 septembre 2019, à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA19 12209**

**Approuver le projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra du 19 au 26 octobre 2019**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver le projet « Lire c'est payant », journées d'amnistie pour les usagers de 13 ans et moins ayant des retards dans les bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques d'Anjou, du 19 au 26 octobre 2019.

ADOPTÉE

12.01 1198428006

---

**CA19 12210**

**Adopter le Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022 de l'arrondissement d'Anjou**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022 de l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

12.02 1198428005

---

**CA19 12211**

**Proclamer la Journée internationale des aînés le 1<sup>er</sup> octobre 2019**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De proclamer la Journée internationale des aînés le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

ADOPTÉE

15.01 1198428004

---

**CA19 12212**

**Autoriser une dépense totale de 106 480,00 \$, taxes et contingences incluses - Octroyer un contrat au montant de 96 800,00 \$, taxes incluses, à L'Archevêque et Rivest Ltée, pour les travaux d'installation du nouveau comptoir d'accueil de la bibliothèque Jean-Corbeil - Appel d'offres public numéro 2019-16-TR (3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 106 480,00 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'installation du nouveau comptoir d'accueil de la bibliothèque Jean-Corbeil.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, L'Archevêque et Rivest Ltée, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 96 800,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2019-16-TR (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1197715017

**CA19 12213**

**Autoriser une dépense totale de 378 026,31 \$, taxes et contingences incluses - Octroyer un contrat au montant de 343 660,28 \$, taxes incluses, à Construction Alben Inc., pour les travaux de réfection du plafond, des éclairages, des diffuseurs et des grilles de ventilation de la bibliothèque Jean-Corbeil - Appel d'offres public numéro 2019-14-TR (3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 378 026,31 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de réfection du plafond, des éclairages, des diffuseurs et des grilles de ventilation de la bibliothèque Jean-Corbeil.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Alben Inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 343 660,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2019-14-TR (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1197715018

---

**CA19 12214**

**Approuver l'entente de services alimentaires proposée par le Groupe Compass (Québec) Ltée en cas de mesures d'urgence à l'école secondaire d'Anjou**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de services alimentaires proposée par le Groupe Compass (Québec) Ltée en cas de mesures d'urgence à l'école secondaire d'Anjou, selon les modalités et les conditions prévues à l'entente;

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, l'entente à intervenir avec la compagnie.

ADOPTÉE

20.03 1190556013

---

**CA19 12215**

**Approuver la convention d'utilisation, de l'entente Réflexe Montréal, régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) - Durée 10 ans**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver la convention d'utilisation, de l'entente Réflexe Montréal, régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

ADOPTÉE

20.04 1190556015

---

**CA19 12216**

**Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association de badminton Anjou pour l'organisation d'une soirée thématique des fêtes, d'un souper anniversaire de fin de saison et la production d'un article commémoratif aux effigies de l'Association et l'arrondissement, pour souligner son 50<sup>e</sup> anniversaire**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association de badminton Anjou pour l'organisation d'une soirée thématique des fêtes, d'un souper anniversaire de fin de saison et la production d'un article commémoratif aux effigies de l'Association et l'arrondissement, pour souligner son 50<sup>e</sup> anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1198178009

---

**CA19 12217**

**Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement, des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 août 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois d'août 2019**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement, des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 août 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois d'août 2019.

ADOPTÉE

30.01 1198178008

---

#### **CA19 12218**

**Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2019, ainsi que janvier et février 2020**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Richard Leblanc comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2019, ainsi que janvier et février 2020.

ADOPTÉE

30.02 1192911027

---

#### **CA19 12219**

**Accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la marge avant en face de l'avenue Azilda de 3,64 mètres et la marge avant secondaire en face du boulevard de Châteauneuf de 0 mètre, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,5 mètres sur la rue où se trouve la façade principale et de 2,25 mètres, soit la moitié sur l'autre voie, pour le bâtiment existant situé aux 7493 à 7503 de l'avenue Azilda, lot 1 111 818 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 septembre 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé aux 7493 à 7503 de l'avenue Azilda, sur le lot numéro 1 111 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant en face de l'avenue Azilda de 3,64 mètres et la marge avant secondaire en face du boulevard de Châteauneuf de 0 mètre, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,5 mètres sur la rue où se trouve la façade principale et de 2,25 mètres, soit la moitié sur l'autre voie, selon le certificat de localisation réalisé par M. Paul Audet, daté du 26 avril 2019, sous le numéro 25125 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1197133033

**CA19 12220**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à une nouvelle construction d'un bâtiment résidentiel contigu situé aux 6051 à 6055 de l'avenue du Bocage, lot 5 956 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 8 juillet 2019;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'une nouvelle construction d'un bâtiment résidentiel, situé sur le lot numéro 5 956 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme « J. Miniaci Architectural Designs » révisés en date du 30 novembre 2017, au plan d'implantation réalisé par M. Roger Simard, arpenteur-géomètre, daté du 13 août 2019 sous le numéro 1040 de ses minutes, accompagnant la demande de permis 3001578733, datée du 24 mai 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1197133025

---

**CA19 12221**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale afin de remplacer le revêtement d'aluminium existant par un revêtement en aluminium imitation bois brun pour le bâtiment résidentiel situé au 7681 de l'avenue de la Seine**

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 9 septembre 2019;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 7681 de l'avenue de la Seine, sur le lot numéro 1 114 359 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan de perspective couleur estampillé en date du 20 août 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1197133032

**CA19 12222**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation sur rue aux fins d'un espace dédié aux personnes à mobilité réduite**

Attendu qu'il y a lieu de favoriser l'accessibilité universelle;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Attendu qu'il y a lieu de favoriser l'accessibilité universelle;

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5), l'ordonnance 1333-O.51, jointe à la présente, aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour :

- ajouter une case pour personnes handicapées en agrandissant d'une case vers le sud, la zone pour personnes handicapées située devant le 6210 du boulevard Roi-René.

ADOPTÉE

40.04 1191462008

---

**CA19 12223**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa réunion du 27 août 2019**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Considérant les recommandations formulées lors de la réunion du comité de circulation tenue le 27 août 2019;

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.52, visant à modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- ajouter un panneau « cédez » et un panneau de 50 mètres en avancé annonçant la traverse piétonne sur la rue Renaude-Lapointe, à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est, orientation nord-est;

- installer le bollard devant l'immeuble situé au 8431 de l'avenue du Curé-Clermont;

- retirer l'affichage « Zone de stationnement interdit » sur la section de l'avenue de Châtillon entre l'avenue Merriam et le boulevard Joseph-Renaud, devant le 8200 de l'avenue Merriam du côté opposé à la succursale de la Banque nationale;

- autoriser le stationnement le long du côté ouest du terre-plein central du boulevard Joseph-Renaud sur les sections de ce boulevard comprises entre le boulevard Wilfrid-Pelletier et l'avenue des Vendéens;



- autoriser le stationnement le long du côté est du terre-plein central du boulevard Joseph-Renaud sur les sections de ce boulevard comprises entre les boulevards Yves-Prévost et Wilfrid-Pelletier sauf sur une largeur de 5 mètres aux extrémités des trois terre-pleins faisant face au Centre d'achats Joseph-Renaud;
- interdire le stationnement sur le côté sud de la rue Bombardier comprise entre la limite ouest de l'arrondissement et le boulevard des Galeries-d'Anjou, entre 15 h et 18 h;
- aménager une zone de stationnement interdit de 7 h à 16 h aux fins des parents de l'école sur l'avenue Mousseau, entre la courbe de cette voie publique et l'avenue Guy;
- interdire les arrêts de 7 h à 16 h entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 24 juin sur une longueur de 10 mètres de part et d'autre de l'intersection de l'avenue de La Roche-sur-Yon et de l'avenue Trémolières;
- ajouter une traverse scolaire à l'arrêt sur l'avenue de La Roche-sur-Yon, direction sud, avec un présignal 50 mètres dans les deux sens;
- sur le côté ouest de l'avenue de La Roche-sur-Yon, depuis l'intersection de l'avenue Trémolières, après la nouvelle zone d'arrêt interdit, du sud vers le nord, aménager une zone de stationnement interdit de 7 h à midi entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 24 juin, sur une longueur de 26,2 mètres suivi d'une zone d'arrêt interdit de 50 mètres, sauf pour les autobus scolaires, de 7 h à 16 h entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 24 juin;
- mettre aux normes la signalisation routière relative à la présence de l'école;
- obliger le virage à gauche à la sortie de la cour de la voirie sur le boulevard des Galeries-d'Anjou vers la rue Bombardier;
- d'interdire les virages en « U » en direction nord au bout du terre-plein situé sur le boulevard des Galeries-d'Anjou et avant l'impasse de l'Eau-Vive;
- prolonger la ligne axiale jaune jusqu'au terre-plein situé sur le boulevard des Galeries-d'Anjou et avant l'impasse de l'Eau-Vive;
- interdire en tout temps les arrêts devant la sortie de la cour de voirie située sur le boulevard des Galeries-d'Anjou, du début de la troisième voie jusqu'au lampadaire;
- interdire le stationnement sur le côté est et ouest du boulevard des Galeries-d'Anjou depuis l'intersection de la rue Bombardier, côté nord, jusqu'au début des troisièmes voies de circulation;
- déplacer le panneau d'arrêt avant la ligne d'arrêt sur l'avenue Chénier situé à proximité du prolongement de l'avenue de Saumur.

ADOPTÉE

40.05 1191462013

---

#### **CA19 12224**

**Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) » (RCA 70-2), afin d'ajouter deux zones commerciales autorisant les bars ainsi que certaines conditions applicables**

La conseillère Kristine Marsolais donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) » (RCA 70-2), afin d'ajouter deux zones commerciales autorisant les bars ainsi que certaines conditions applicables.

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) » (RCA 70-2), afin d'ajouter deux zones commerciales autorisant les bars ainsi que certaines conditions applicables.

De mandater la secrétaire d'arrondissement de tenir une assemblée publique de consultation.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

40.06 1195365006

---

#### **CA19 12225**

**Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-34), afin de modifier les grilles des spécifications des zones C-107 et C-404 pour autoriser un bar assujetti au Règlement relatif aux usages conditionnels**

Le conseiller de Ville Andrée Hénault donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-34), afin de modifier les grilles des spécifications des zones C-107 et C-404 pour autoriser un bar assujetti au règlement relatifs aux usages conditionnels.

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-34), afin de modifier les grilles des spécifications des zones C-107 et C-404 pour autoriser un bar assujetti au règlement relatifs aux usages conditionnels.

De mandater la secrétaire d'arrondissement de tenir une assemblée publique de consultation.

Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

40.07 1195365007

---

#### **CA19 12226**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement d'Anjou », afin de fixer la rémunération des conseillers d'arrondissement ainsi que la rémunération pour la présidence du comité consultatif d'urbanisme**

Vu l'avis de motion numéro CA19 12189 du règlement intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement d'Anjou » (RCA 147), donné par le conseiller de ville, Madame Andrée Hénault, à la séance du 22 août 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 22 août 2019 par sa résolution CA19 12189;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Luis Miranda

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement d'Anjou » (RCA 147), afin de fixer la rémunération des conseillers d'arrondissement.

ADOPTÉE

40.08 1196690002

---

**CA19 12 45**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 3 juin 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 3 juin 2019.

60.01 1192911026

---

**CA19 12 46**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 5 juin 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 5 juin 2019.

60.02 1192911025

---

**CA19 12 47**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 6 juin 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 6 juin 2019.

60.03 1192911024

---

**CA19 12 48**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 3 juin 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 3 juin 2019.

60.04 1192911023

---

**CA19 12 49**

**Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 27 août 2019**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 27 août 2019.

60.05 1190739009

---

**CA19 12 50**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 8 juillet 2019**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juillet 2019.

60.06 1197133034

---

**CA19 12227**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Ninon Meunier  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

